

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ALF OCCITANIE

L'Association des Ludothèques Françaises de la région Occitanie a pour objet de fédérer, représenter et accompagner les ludothèques et les structures ludiques de la région Occitanie.

Conformément à l'article-12 des statuts de l'Association des Ludothèques Françaises de la région Occitanie (ALF OCC), il est établi le présent règlement intérieur (R.I)

Il est destiné à fixer les divers points non précisés par les statuts et notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Ce règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association. De plus l'ALF Occitanie se conforme au règlement intérieur adopté par l'ALF nationale le 17 mars 2017.

Il pourra être modifié par proposition du conseil d'administration et sera approuvé par l'assemblée générale. Il est annexé aux statuts de l'association et consultable sur le site de l'ALF OCC.

A) Adhésions des structures et des individuels (rappel R.I ALF nationale des points a, b, c)

L'adhésion des ludothèques se fait uniquement auprès de l'association nationale. Son montant comprend à la fois l'adhésion à l'association nationale et celle de la région dont est issu l'adhérent. Par leurs adhésions, les personnes physiques ou morales acceptent sans réserve le règlement intérieur de l'association nationale.

Par son adhésion, l'ALF OCC accepte sans réserve le règlement intérieur de l'association nationale. L'association ALF OCC s'acquitte d'une adhésion annuelle auprès de l'ALF nationale. Son montant est fixé par l'AG de l'ALF nationale.

B) Organisation, fonctionnement

Le Conseil d'Administration (C.A)

La composition du C.A de l'Association et les conditions de candidatures sont décrites dans les statuts de l'association (art.7).

Le C.A est en charge de la gestion de l'association et de la préparation des travaux de l'A.G dont il établit l'ordre du jour et applique les décisions. Il est mandaté par l'AG pour mettre en place les orientations qu'elle a définies.

Le bureau peut être lui-même mandaté par le CA dans les mêmes conditions.

Le C.A se réunit deux à quatre fois par an. En amont de la réunion (dans un délai raisonnable), le bureau organise une consultation du C.A en soumettant une proposition d'ordre du jour. A l'issue de cette période de consultation le bureau réévalue sa proposition, valide l'ordre du jour et organise la présentation des travaux.

R.I_ALF OCCITANIE – Association des Ludothèques Françaises Occitanie

Siège social : 27 rue des jumeaux – 31200 Toulouse / **Adresse postale** : 5 quai Jaubert – 32100 Condom

SIRET : 793 682 865 00027 **Code APE** : 9499Z

Version : 2018-juin

Les réunions du C.A se déroulent sur une journée. Suivant les sujets abordés par l'ordre du jour, certains pourront, partiellement ou totalement, être ouverts aux adhérents ou partenaires. Les réunions C.A ont lieu dans des locaux mis à disposition gracieusement.

Conformément aux statuts (art.8) la présence du tiers au moins des membres au C.A est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Si la présence du tiers des membres n'est pas réunie, l'organisation du C.A est différée dans les trois semaines suivantes. L'organisation de ce nouveau C.A n'est pas soumise à un quorum.

Un membre empêché peut donner un pouvoir écrit à un autre membre. Chaque membre ne peut être porteur de plus de deux mandats en plus du sien.

Les membres du C.A signalent leurs absences ou présences aux réunions dans un délai d'une semaine maximum avant l'organisation de la réunion. (sauf cas de force majeure). Tout membre du conseil, absent sans excuse durant trois séances consécutives sera considéré comme démissionnaire. Il est prévu dans l'art.8 des statuts l'utilisation d'une signature électronique : "Il sera prévu dans le règlement intérieur, les modalités de validation d'une signature électronique". Les membres du C.A peuvent, dans des cas de force majeure et dans le but d'accélérer la validation des décisions, utiliser une signature dite « d'approbation » (et non « de certification » = validation officielle par une certification payante et nominative).

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par deux membres du bureau.

Représentation du C.A ALF OCC au C.A ALF nationale (rappel R.I ALF nationale point d)

Le C.A de l'ALF OCC propose un à deux candidats correspondant au nombre de représentants tels que définis statutairement par l'ALF nationale. Ces candidats sont porteurs d'un mandat écrit et signé par le représentant légal de l'ALF OCC. Ils pourront être élus nominativement lors de l'AGO annuelle de l'ALF nationale. Les candidatures accompagnées des mandats seront adressées à l'ALF nationale par écrit au moins 15 jours avant l'AGO de l'ALF nationale.

Bureau

Composition

- un-e président-e + un-e vice-président-e
- un-e secrétaire + un-e adjoint-e
- un-e trésorier-e + un-e adjoint-e

Toutes les fonctions des membres du bureau de l'ALF OCC sont bénévoles et ne peuvent être cumulées.

Le Bureau est en charge de la gestion des affaires courantes de l'ALF OCC.

R.I_ALF OCCITANIE – Association des Ludothèques Françaises Occitanie

Siège social : 27 rue des jumeaux – 31200 Toulouse / **Adresse postale** : 5 quai Jaubert – 32100 Condom

SIRET : 793 682 865 00027 **Code APE** : 9499Z

Version : 2018-juin

Président-e

Le président représente l'ALF OCC dans tous les actes de la vie civile. Il est le garant de l'exécution des décisions de l'AGO. C'est aussi la charnière exécutive entre l'ALF nationale et l'ALF OCC.

Secrétaire

Le secrétaire agit sur délégation du président en assurant à ce titre l'administration, l'organisation et le bon fonctionnement de l'association. Il a notamment pour attribution d'organiser la tenue des AG, de dresser les P.V et d'en assurer la transcription sur les registres. Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. En particulier en sauvegardant les données dans « l'espace perso » de l'application Kananas mis à disposition par l'alf nationale et réservée à l'ALF Occitanie (rapports, P.V, CR, convocation...) ainsi que dans le compte Google Drive de l'association ALF OCC.

Trésorier-e

Le trésorier est le garant de la bonne tenue des comptes. En lien avec le budget voté par l'AG et le C.A en début d'exercice de l'année civile, il exécute les dépenses courantes pour un montant maximum de 200€. Il ne procède à des paiements supérieurs à 200 € qu'après accord des membres du bureau.

Il présente à chaque A.G un rapport financier avec un compte de résultats et un bilan commenté. Il est en charge de la gestion du patrimoine et de la comptabilité de l'association. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations, et rend compte à l'AGO qui statue sur la gestion. Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il pourra disposer d'un mandat spécial afin d'effectuer les actes bancaires nécessaires. Il doit archiver dans le compte Google Drive de l'ALF OCC, tous les documents comptables nécessaires à la compréhension de ses démarches.

Délégués locaux

Etre un délégué local c'est :

- 1- Être adhérent à l'ALF
- 2- Recenser les ludothèques et les projets de ludothèques existant dans son secteur.
- 3- Apporter une aide aux projets, faire circuler les informations (donner des adresses, diffuser des documents...)
- 4- soutenir le CA ALF OCC dans l'organisation des journées de regroupement au niveau de son échelon local. En lien avec les travaux du C.A de l'ALF OCC.

Commissions

Les membres du C.A et plus largement, les adhérents sont invités à constituer des groupes de travail, autour de thèmes s'inscrivant dans l'objet de l'association et en lien avec les travaux de l'ALF nationale. Pour participer à ces commissions, les adhérents doivent être mandatés par le C.A. Sur invitation du C.A, ils participent aux réunions. Ils ne prennent pas part aux votes. Chaque année, suivant l'évolution des travaux, la pertinence de chaque commission sera évaluée (maintien, transformation, abandon).

Pour chaque commission des objectifs et un calendrier de travail sont définis en accord avec le C.A. La commission organise son fonctionnement et désigne un référent chargé de la représenter au sein du C.A. Le référent rend régulièrement compte de l'avancée des travaux de la commission au C.A. En tout état de cause, le référent informe le président au moins une fois par trimestre.

Ces renseignements sont publics et accessibles sur le site de l'ALF OCC. Lors de l'AGO, ces travaux sont présentés dans le rapport d'activités.

Indemnités de remboursement (art.9)

Seuls les membres de l'association dûment mandatés par le bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs missions (réunions C.A ALF Occitanie, réunions C.A ALF nationale, AG ALF nationale, représentations diverses), sur justifications et sur la base des plafonds disponibles en annexe et dans un délai maximum de 2 mois après l'engagement des frais.

C) Publicité du RI et autres documents

1. Dans le Google Drive : statuts, RI, CR, rapports A.G, P.V, factures, justificatifs, récépissé de déclaration ou attestation, convocations, calendrier des réunions (C.A, A.G, ALF nationale/ALF Occitanie)
2. Dans le Cloud Kanas-ALF nationale : Statuts, RI, CR, rapports AG, PV, récépissé de déclaration
3. Sur le site en téléchargement : Statuts + RI, rapports et PV AG, PV des C.A, infos commissions (objet, membres, contacts), délégués locaux (nom, secteur, contact), délégués thématique (objet, nom, contact, secteur)

Fait à CARCASSONNE
La présidente



Le 18-06-18

Le vice-président

Y. ROIG.



R.I ALF OCCITANIE – Association des Ludothèques Françaises Occitanie

Siège social : 27 rue des jumeaux – 31200 Toulouse / Adresse postale : 5 quai Jaubert – 32100 Condom

SIRET : 793 682 865 00027 Code APE : 9499Z

Version : 2018-juin

ANNEXE (validé par le C.A 12-02-18)

MOTIF ET PRINCIPE DE REMBOURSEMENT					
MOTIF	Nbre participants max	Nbre jours	PRISE en charge par l'ALF OCCITANIE		
			Trajet	Nbre nuitée	Nbre repas
Réunions C.A ALF Occitanie	12	4	OUI	/	1
réunions C.A ALF nationale	2	(3x3jrs) = 9	/	/	/
Rencontre des régions ALF	2	2	OUI	2	3 repas+2 P.Dej.
Réunion A.G ALF Occitanie	12 (max 20)	1	/	/	/
Réunion A.G ALF nationale	1	1	OUI	1	2
Festivals Montpellier, Toulouse, Parthenay	/	/	/	/	/
Représentation diverses	1	1	OUI	OUI	/

BASE PLAFONDS DÉFRAIEMENT	
TYPE DEPENSES	PLAFOND remboursement max.
Repas	1. Déplacement Paris : 1 repas 20€+8€/P.déj = 28€x 1 pers./jr 2. C.A ALF Occitanie : 8€/pers.
Trajet ☒	Train 2° classe sur justificatif ou si déplacement voiture ☒ = 30€/pers ☒ Co-voiturage, train privilégié ; Frais autoroute sur justificatif ; Critère périmètre : Aller-retour lieu de travail-lieu de réunion supérieur à 150Km
Hébergement	1. Paris 80€/nuit ; (forfait €x2 nuits) x1pers 2. Province 50€/nuit